



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

schéma d'organisation sanitaire

Question écrite n° 59354

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la légitimité des inquiétudes exprimées, sous l'égide de l'Association santé Cerdagne CAPCIR, regroupant l'ensemble des établissements, salariés et élus, par les maisons de santé du plateau cerdan, dans les Pyrénées-Orientales, au regard des orientations du SROS III, dans son volet adultes-enfants et adolescents. Ces structures ont pourtant fait preuve d'une volonté d'adaptation manifeste et sans faille face à la lourde contribution qu'elles ont dû apporter aux restructurations du premier plan d'adaptation des établissements qui s'est traduit, en dépit de ce qui avait été annoncé, par une réduction des capacités des établissements d'enfants largement supérieure aux prévisions de 1998. Alors même que les établissements pour adultes et enfants se sont lancés dans une démarche active de diversification, de renouvellements d'agrément et d'accréditations qui témoignent de la reconnaissance apportée par l'administration à leurs missions, un climat de défiance et de déstabilisation s'est progressivement installé, laissant craindre une inexorable perte de terrain de l'activité du plateau cerdan avant sa disparition pure et simple du paysage hospitalier régional. Ces craintes sont d'autant plus vives qu'elles sont accréditées par les récents travaux techniques préparatoires à la mise en place des conférences de territoires. Dans ce contexte, pour lequel des éléments de clarification s'imposent dans le cadre même du SROS III, il lui demande de lui préciser les possibilités du maintien si mérité, parce qu'absolument nécessaire aux besoins de santé, du potentiel sanitaire et médico-social sur le plateau cerdan, favorisant notamment la reconnaissance du recrutement national pour les pathologies respiratoires.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59354

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2355